

# Coupe de Doubles Interclubs Seniors

## Règlement 2025

### Préambule

Pour tout point de règlement non précisé dans ce qui suit, c'est le règlement des championnats des Yvelines Interclubs Seniors qui s'applique.

La Coupe de Doubles Interclubs Seniors est réservée aux joueurs et joueuses qui peuvent participer aux Championnats des Yvelines Interclubs Seniors Masculins et Féminins la même année sportive.

Pour pouvoir participer à cette compétition, les joueurs et joueuses doivent être qualifiés (licence validée et changement de club éventuel effectué) **au plus tard la veille de la journée de compétition à laquelle ces joueurs et joueuses vont prendre part.**

### *Article 1 - EQUIPES*

1-Une équipe se compose de :

- deux doubles Messieurs,
- un double Dames.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule partie au cours d'une même rencontre, ce qui implique qu'une équipe se compose au minimum de 4 joueurs et 2 joueuses.

2-Le classement du double Messieurs n°1 doit être supérieur ou égal au classement du double Messieurs n°2.

Le classement d'un double se calcule comme indiqué à l'article 12 du règlement des championnats des Yvelines Interclubs Seniors.

3-Les joueurs du double Messieurs n°2 peuvent avoir un classement (de simple) supérieur au classement de l'un quelconque des joueurs du double n°1.

4-Lorsque plusieurs équipes d'un club jouent le même jour en Coupe de Doubles :

- 4-1 - le double Dames de l'équipe 2 doit avoir un classement inférieur ou égal à celui du double Dames de l'équipe 1,
- le double Messieurs n°1 de l'équipe 2 doit avoir un classement inférieur ou égal à celui du double Messieurs n°2 de l'équipe 1,
- 4-2 - tout joueur de l'équipe 2 peut avoir un classement de simple supérieur au classement de l'un quelconque des joueurs de l'équipe 1,
- 4-3 - il en est de même pour les équipes 2 et 3, et ainsi de suite.

5-Une équipe peut comporter un maximum de deux joueurs NvEQ et deux joueuses NvEQ..

6-La Coupe de Doubles constitue un championnat à elle seule. De ce fait, un joueur (ou une joueuse) peut participer le même jour ou le même week-end à une rencontre de Coupe de Doubles et à une rencontre d'un autre championnat, par exemple un Championnat Seniors Plus.

**7-Un joueur peut jouer dans une équipe s'il a déjà participé, à cette date, à une ou plusieurs rencontres dans une équipe supérieure.**

8-Les joueurs des catégories jeunes (11 ans et plus) peuvent participer à la Coupe de Doubles aux mêmes conditions que celles indiquées à l'article 15 du règlement des Interclubs Seniors.

## ***Article 2 - RENCONTRES***

- 1-Les rencontres débutent entre 9 heures et 18 heures le dimanche ou jour férié. Il appartient au club visité de fixer l'heure de début de la rencontre dont la dernière partie ne peut pas être programmée après 19 heures.  
Le club visité doit communiquer au club adverse l'heure de début de la rencontre au plus tard cinq jours avant la date de la rencontre.
  - 2-En cas d'accord préalable entre les deux équipes, la rencontre peut être disputée pendant la semaine qui précède le jour fixé.
  - 3-Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou découverts.
  - 4-Les trois doubles qui constituent la rencontre sont disputés au meilleur des trois manches avec :
    - dans les deux premières manches, application à 40A du point décisif tel que défini à l'annexe IV des règles du jeu,
    - en cas d'égalité à une manche partout, application d'un super jeu décisif à 10 points tel que défini à l'annexe IV des règles du jeu. Ce super jeu décisif compte pour une manche (un jeu).
  - 5-L'ordre des parties, est le suivant : double messieurs n° 2, puis double dames, puis double messieurs n° 1.
-